

**COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON**  
**PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2012**

**PRESENTS** : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Sandrine **FLEURY**, Denis **LEMAIRE**, Bertrand **THIEBAULT**, Sandrine **TOURNEBISE**, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Grégory **FONTAINE** à Jean-Claude **RONCARI**, Jacqueline **TREMA** à Alain **TOURNEBISE**, Isabelle **MEILLEY** à Sandrine **FLEURY**.

**ABSENT** : Etienne **LECLERE**

Madame Annette **VOIRIN** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 18 juillet 2012.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Ville de BAR-SUR-AUBE – Participation aux frais scolaires,
2. Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE – Participation aux frais scolaires,
3. Commune de MARANVILLE – Participation aux frais scolaires,
4. Foyer Logement Marie Pocard – Cotisation 2012/2013,
5. Admission en non valeur sur les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement – Denis BELTRAMINI,
6. Acceptation du versement de l'indemnité de GROUPAMA suite au dégât des eaux à la Salle des Fêtes,
7. Animation de l'Arbre de Noël Communal,
8. Refus de la mise en place de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents,
9. Questions diverses.

**1) VILLE DE BAR-SUR-AUBE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Bar-sur-Aube –  
Participation frais  
scolaires  
Délib. n° 20/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Ville de BAR-SUR-AUBE la participation financière pour la scolarisation d'un enfant de la Commune fréquentant une école de BAR-SUR-AUBE pour l'année 2011/2012, soit **582,79 euros** pour la classe primaire.

**2) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Ville-Sous-La-Ferté –  
Participation frais  
scolaires  
Délib. n° 21/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté les groupes scolaires de CLAIRVAUX et des FORGES-SAINT-BERNARD au cours de l'année scolaire 2011/2012, soit :

- Cycle 1 : 1 483 € x 14 + 1 483 € x 3/10 = 21 206,90 €
- Cycle 2 : 558 € x 7 + 558 € x 3/10 = 4 073,40 €
- Cycle 3 : 367 € x 11 = 4 037,00 €

**TOTAL = 29 317,30 euros**

### **3) COMMUNE DE MARANVILLE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Maranville–  
Participation frais  
scolaires  
Délib. n° 22/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de MARANVILLE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté l'école de MARANVILLE au cours de l'année scolaire 2010/2011, soit :

- **380 € x 2 = 760 euros** pour la classe maternelle,
- **300 € x 2 = 600 euros** pour la classe élémentaire.

**TOTAL = 1 360 euros**

### **4) FOYER LOGEMENT MARIE POCARD – COTISATION 2012/2013**

Foyer Logement Marie  
Pocard – Cotisation  
2012/2013  
Délib. n° 23/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler au Foyer Logement Marie Pocard de MARANVILLE, la cotisation pour l'année 2012/2013, soit **544,70 euros**.

### **5) ADMISSION EN NON VALEUR SUR LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – DENIS BELTRAMINI**

Admission en non  
valeur  
Délib. n° 24/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

Vu l'état de poursuites irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement dressés et certifiés par Monsieur le Comptable Public qui demande l'admission en non valeur et par suite la décharge de ces comptes de gestion ainsi que la responsabilité personnelle en matière de recouvrement et non de rendre la créance irrécouvrable des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

Considérant que toutes les voies de recours mis à disposition de Monsieur le Comptable Public ont été utilisées,

Vu l'irrécouvrabilité de Monsieur Denis BELTRAMINI certifiée par la SCP CROZAT BARAULT MAIGROT mandataires judiciaires à TROYES (Aube), Avec 9 voix pour, 1 voix contre (Denis LEMAIRE), le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur sur les budgets de l'eau et de l'assainissement 2012 les sommes ci-après, à savoir :

<b>BUDGET</b>	<b>OBJET</b>	<b>SOMME</b>
EAU	Factures abonnement et consommation	114,04 €
ASSAINISSEMENT	Factures abonnement et consommation	127,55 €

### **6) ACCEPTATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE GROUPAMA SUITE AU DEGAT DES EAUX A LA SALLE DES FETES**

Acceptation versement  
de l'indemnité de  
Groupama  
Délib. n° 25/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement de l'indemnité de GROUPAMA suite au dégât des eaux à la Salle des Fêtes de la somme de **4 41,63 euros**.

## **7) ANIMATION DE L'ARBRE DE NOEL COMMUNAL**

**Animation de l'Arbre  
de Noël Communal**  
Délib. n° 26/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'Association « ACTIVITES POUR TOUS » pour l'animation de l'Arbre de Noël Communal, qui aura lieu le dimanche 16 décembre 2012 à la Salle des Fêtes de LONGCHAMP-SUR-AUJON. Le prix de la représentation est fixé à **600 euros**.

## **8) REFUS DE LA MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

**Refus mise en place  
participation financière  
à la protection sociale**  
Délib. n° 27/2012  
Visée S/P le 16/10/2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 prévoit les modalités permettant aux employeurs publics qui le souhaitent de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il propose que la Commune y participe.

Avec 7 voix contre (Jean-Claude RONCARI + pouvoir de Grégory FONTAINE, Annette VOIRIN, Sandrine FLEURY + pouvoir de Isabelle MEILLEY, Denis LEMAIRE, Sandrine TOURNEBISE), 3 voix pour (Alain TOURNEBISE + pouvoir de Jacqueline TREMA, Bertrand THIEBAULT), le Conseil Municipal refuse de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents à la complémentaire santé et à la couverture de prévoyance (maintien de salaire).

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur l'avancement du projet de la Station d'Épuration et sur les travaux d'enfouissement du réseau électrique à OUTRE-AUBE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

**Le secrétaire de séance,**

**A. VOIRIN**

**Le Maire,**

**A. TOURNEBISE**